LES **(05**





MUNICIPALES

n°9 Décembre 2002

Dépôt légal Décembre 2002

Publication à périodicité variable

N°ISSN 1293-3074

Siège Mairie tel 03 83 47 24 32

Sommaire



 Réunion débat du 4 octobre



- Ecole Enfance
- Etat civil



Divers



Bulletin d'alerte météo



- Vu à Chavigny
- Conseils Municipaux



- Agenda
- Permanence des élus
- Prochain bulletin

Réouverture de l'épicerie du village

"Le Panier de la Ménagère", épicerie de la place du Châtel, vient de réouvrir ses portes après 4 mois d'interruption. C'est John et Cécile FRÈRES qui ont repris le fonds de commerce de Georges VANDERVEENE.

Après une remise à neuf et une nouvelle disposition, ce jeune couple vous propose un choix varié d'épicerie sèche, primeurs et autres produits. Ayant déjà travaillé en tant que commerçant et connaissant les difficultés rencontrées par le commerce de proximité, c'est un véritable défi qu'ils se sont lancés.

A la différence des supermarchés où le personnel est souvent débordé, Mme et M. FRERES sauront se rendre disponibles pour vous écouter et vous servir lors de vos achats.

C'est maintenant à nous, chavinéens, de faire en sorte que ce commerce perdure...



Ils vous proposent:

- Fruits et légumes ;
- Produits laitiers ;
- Charcuterie :
- Surgelés ;
- Épicerie ;
- ☐ Vins fins ;
- Dépôt de pain

Horaires d'ouverture : (fermé le lundi)

| du mardi | 7H30 - 13H00 | 14H30 - 19H30 | |
|-----------|----------------|-----------------|--|
| au jeudi | 71100 101100 | 141100 101100 | |
| vendredi, | 7H30 - 13H00 | 14H30 - 20H00 | |
| samedi | 71130 - 131100 | 141130 - 201100 | |
| dimanche | 7H30 - 13H00 | | |
| | | | |

Le bulletin municipal est réalisé et distribué sans prendre sur le temps de travail des employés communaux. Il est élaboré et mis en page par les membres des commissions. Le coût de l'impression est d'environ 1,8 € par an et par foyer.

Réunion débat du 4 octobre

Quarante cinq chavinéennes et chavinéens sont venus débattre avec les élus des projets en et à venir. cours réunion a débuté par une information sur les dossiers iuaés comme prioritaires par l'équipe municipale:

L'atelier technique. D'une surface de 200 m2, il remplacera l'actuel local situé sous l'école construction élémentaire. Sa permettra de se conformer aux exigences réglementaires, que ce soit par rapport à la législation du travail (employés communaux) ou par rapport à la réglementation concernant les établissements recevant du public (élèves et professeurs des écoles). L'objectif est de regrouper en un même lieu sécurisé les différents produits (essence, désherbant, peinture...) et matériels (outillage, tondeuses, véhicules...) éparpillés sur la commune. Le coût du projet, terrain compris, est <u>estimé</u> à 212 000 € TTC. Les subventions devraient couvrir entre 50 et 60% du projet. Si tout se déroule comme prévu, il serait opérationnel début 2004.

L'aménagement de la place du Châtel. Le projet initié l'ancienne municipalité est cours de ré-étude. Les principales modifications concernent disposition des places stationnement de façon à ne pas transformer la place en un vaste bétonné. Une parking préoccupations est d'améliorer la sécurité des piétons dans la contre-allée (ralentisseurs). Le projet s'élève à 400 000 € TTC. II devait bénéficier d'une subvention 50% au titre de requalification urbaine des bassins sidérurgiques. Des changements dans les modalités d'attribution de ces aides ramènent aujourd'hui la subvention à seulement 29%. Le conseil doit repartir à la chasse aux subventions...

Agrandissement de l'école. Les projections en nombre d'élèves pour les classes primaires dans les années à venir montre que nous allons manguer de locaux correctement assurer pour l'accueil. Dans l'optique de la création de nouvelles salles de les classe dans bâtiments avons existants. nous intervenir un expert afin de voir ce qui est envisageable. Il en ressort l'existant n'est pas conformité et que cette simple mise en conformité, sans création d'espaces nouveaux, s'élève déià à 75 000 € TTC! Pour le projet tel était envisagé, le coût s'élèverait à 820 000 €! Le dossier donc être complètement réétudié.

Enfance et jeunesse. La municipalité va souscrire avec la CAF un contrat *Temps Libre* pour assurer des loisirs de qualité aux 6-16 ans. Une subvention à hauteur de 38% devrait être obtenue pour la mise en place d'activités nouvelles. Ces activités seront définies par un comité de pilotage regroupant le Foyer Rural, l'Accueil Péri-Scolaire et la municipalité.

ZAC du Haldat. Le démarrage du chantier est toujours conditionné par l'expropriation des derniers terrains permettant l'accès des camions rue du Tram. La vente des parcelles devrait commencer début 2003. Nous faisons toujours pression pour obtenir des modifications dans le règlement intérieur du lotissement et surtout pour diminuer le nombre de parcelles (50 actuellement) afin d'en augmenter la superficie.

Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS et PLU). L'objectif est d'éviter un développement incohérent de l'urbanisme dans la Aujourd'hui, commune. règlement en vigueur est le POS, il permet de faire à peu prés n'importe quoi en matière de construction. Il va être remplacé par un nouveau règlement, le PLU, qui aura une portée plus large; la notion d'occupation des sols sera remplacée par urbanisme. Ce projet démarrera

dés que le cabinet d'experts, garant du bon déroulement de cette opération, aura été choisi. La consultation des habitants se fera au travers de réunions publiques.

Eau potable. Ce projet doit permettre à terme d'assurer une relative sécurité quant l'alimentation en eau potable du village. L'équipe municipale précédente avait déjà engagé le raccordement au district du Grand Nancy; depuis, une installation de télésurveillance a été mise en service : elle permet de contrôler divers paramètres dont le niveau d'eau dans les bassins et de donner l'alerte. Elle a récemment prouvé son utilité quand le captage principal а vu son soudainement chuter. L'amélioration de ce captage par son doublement constitue la prochaine étape de ce projet. A occasion, le conduit cette provisoire d'alimentation des bassins sera remplacé par une conduite plus sécurisante. Le montant des travaux est estimé à 125 000 € L'étape suivante remplacer consistera à conduites dans le bas de la rue de Nancy pour un coût estimé de 55 000 €.

Les dossiers traités à la CCMM. Le Contournement des Crassiers est en bonne voie; l'effondrement de la route entre Neuves-Maisons et Pont-St-Vincent qui s'est produit cet hiver a permis de mettre en évidence l'intérêt de cette route alternative. Une fois la réalisation de ce contournement achevée, rien ne s'opposera plus à la prise d'un arrêté municipal interdisant la traversée de Chavigny 100 000 € ont été camions débloqués pour la réalisation d'une étude complète du site des crassiers par l'Etat. Le chantier de la station d'épuration de Neuves-Maisons a débuté. Un nouveau programme d'amélioration l'habitat va voir le jour; il comprendra des aides financières pour le ravalement des façades.

Un débat animé a suivi cette présentation, voici un résumé des principaux échanges

Q: J'habite allée St Blaise et l'eau que j'ai au robinet est sale! En voici une bouteille, vous pouvez juger par vous-même! Qu'allez vous faire ?

R: Effectivement, l'alimentation de cette rue pose problème. Allée St Blaise se situe en bout de la conduite qui dessert la rue des Castors, qui à l'origine avait été dimensionnée pour desservir uniquement la première tranche du lotissement Castors. La vitesse élevée de l'eau dans cette conduite de trop faible section érode les tuyaux et les particules arrachées se retrouvent en bout de circuit dans l'allée St Blaise. Seul le remplacement de toutes les conduites de cette zone permettrait de résoudre problème. La logique

retenue pour assurer la sécurité en eau du village consiste à d'abord renforcer le captage, puis les conduites principales puis seulement les conduites secondaires. En

attendant, des purges au niveau des bouches d'incendies seront réalisées, en espérant qu'elles permettent de purger le réseau.

Q : Vous allez réduire le nombre de places parking place du Châtel alors qu'il n'y a déjà pas assez de place dans le centre du village.

R: Le nouveau projet d'aménagement se fait à nombre de places quasi-constantes, seul leur emplacement varie. A ce sujet, une des dispositions que devra contenir le nouveau Plan Local d'Urbanisme sera l'obligation d'un nombre plus élevé de places de parking pour les constructions neuves (1,7 places actuellement alors que les nouveaux foyers disposent de 2 véhicules, quand ce n'est pas 3).

Q: Pourquoi les feux au carrefour de la Rosière et de la place du Châtel n'ont pas marché pendant si longtemps? Qu'allez-vous faire pour

améliorer le passage au vert du feu à la sortie de la place du Châtel.

La Sagem, fabricant du système de pilotage des feux est intervenu - sans résultat maintes reprises cet Finalement, c'est la société Guérineau (qui s'occupe l'éclairage public), qui a fini par diagnostiquer la panne proposant d'intervertir deux cartes électroniques. Depuis, les feux fonctionnent normalement. Pour ce qui est de la sortie de la place du Châtel, il va falloir prendre son mal en patience. Ce problème sera réglé lors de l'aménagement de la place du Châtel. Les finances de la commune ne nous permettent pas d'investir dans une solution temporaire.

obtenu une baisse de 12% du coût de la prestation. Cette baisse a permis de faire un avenant au contrat afin que la société CITA fasse une deuxième tournée avec un véhicule spécial, nommé poétiquement « libellule », qui permettra le ramassage dans les petites rues. Le véhicule est actuellement à l'essai.

Q: Qu'allez-vous faire pour régler le problème des bennes à ordures situées entre la rue de la Rosière et la place du Pressoir?

R: Ce problème est avant tout lié à l'incivilité de certains. Les bennes ne sont pas à la disposition de toute la commune, mais uniquement des riverains et, de plus, elles ne devraient se

remplir que la veille des jours de ramassage. Elles devraient disparaître avec la mise en service des camion de ramassage « libellule ».

D'autres aspects

concernant la zone Rosière-Pressoir sont évoqués (stationnement des véhicules, circulation), et il a été convenu d'organiser une réunion de quartier.

Q : La poste va fermer et vous êtes en train de laisser mourir Chavigny, car petit à petit les commerces disparaissent!

R: La Poste a établi que l'agence n'était réellement « utilisée » que 36 minutes par jour. Face à ce manque de rentabilité, La Poste a proposé de transformer l'agence en « agence communale ». Cela entraînerait un surcoût jugé inacceptable.

R: (Autre réponse faite par un habitant). La mairie n'est pas responsable de tous les maux, si les commerces ferment, tout comme La Poste, c'est parce que nous ne les fréquentons pas assez!

Q : Le ramassage des poubelles dans les petites rues n'est plus assuré depuis la mise en service du nouveau camion aménagé pour le tri sélectif ; qu'envisagez-vous ?

R: La CCMM a renégocié le contrat avec la société CITA et a

Q : Pourquoi la mairie ne prendt-elle pas un arrêté d'interdiction des feux de jardins ?

R: Nous en appelons au civisme des habitants. Le problème vient de quelques individus qui brûlent, par une belle journée d'été, des déchets verts de taille de haie. Nous ne souhaitons pas interdire les feux de jardin, qui ne posent pas de problèmes quand ils ne concernent que des végétaux secs et sont réalisés en dehors des périodes où le voisinage profite de l'extérieur. Nous rappelons que la déchetterie de Neuves-Maisons est à disposition des habitants

R: (Autre proposition faite par un habitant): Il faudrait peut-être examiner les possibilités de collecte des déchets verts.

Ecole - Enfance

Pré pré-inscriptions

Vous êtes nouvel arrivant à Chavigny, vous n'avez pas encore scolarisé ou eu à scolariser d'enfants dans la commune.

Un effort important a été fait l'an dernier pour permettre aux parents d'inscrire s'ils le voulaient leurs enfants à l'école dès 2 ans. L'académie a accepté l'ouverture d'une troisième classe à la rentrée 2002. De plus un accueil hors temps scolaire est proposé matin, midi et soir à la carte, ainsi que des activités du mercredi. Pour le maintien de cette troisième classe et pour continuer à accueillir les enfants dès 2 ans, des parents d'élèves vous contacteront afin de connaître vos intentions pour la prochaine rentrée, sans attendre la période usuelle des préinscriptions, car ce sera trop tard pour les décisions académiques.

Représentants des parents d'élèves.

Les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'École ont eu lieu le samedi 19 octobre, sans surprise puisque seule la FCPE présentait une liste.

La forte participation au vote démontre l'intérêt que portent les parents à l'Ecole.

Ont été élus en Maternelle :

Titulaires:

- M. Christophe DUBOURG
- M. Frédéric SIMARD
- Mme Nathalie VALLÈS

Suppléants:

- M. Stéphane DECUGIS
- Mme Rosaria MOREAU

Ont été élus en Élémentaire : Titulaires :

- Mme Sandrine KIEFFER
- Mme Patricia DALSTEIN
- M. Daniel MOREL
- Mme Catherine PANO Suppléants :
 - Mme Agnès PANNEQUIN
 - Mme Madeleine WEISS
 - M. Jean-Louis MASCRÉ

Marché de Noël

Le samedi 21 décembre 2002 l'école élémentaire organise un Marché de Noël qui aura lieu de 14h à 16h au sein de l'école.

L'ensemble de l'école ayant un projet de classe de découverte dans les Vosges, la recette de cette vente servira à en financer une partie.

Différents objets de décoration, des cartes de vœux et des gâteaux de Noël vous seront proposés.

Tous les habitants du village sont conviés à participer à cette manifestation.

Le Rallye du goût

Une journée ludique et festive. Dimanche 13 octobre, les 12 cantines garderies et périscolaires des environs de **Neuves-Maisons** et la Communauté de **Communes** Moselle et Madon ont organisé première une manifestation goût autour du et l'alimentation.

Le matin, parents et enfants de 14 communes ont pris le départ d'un rallye organisé par les élus municipaux, les professionnels et les parents impliqués dans la gestion et l'animation des services d'accueil périscolaire. Un livre de

route a guidé les familles d'épreuve en épreuve sur les points de passage de Messein, Chaligny et Pont-Saint- Vincent. Sur chaque lieu, des quizz thématiques, des tests d'analyse sensorielle et bien d'autres surprises attendaient concurrents. Ces animations, à dégustations de chocolats, de pains ou de jus d'oranges, ont été préparées et animées avec le concours des étudiants de l'IUP Santé Nutrition de la Faculté de Médecine de Nancy. Une occasion originale pour les parents et les enfants de tester leurs connaissances sur les glucides, les lipides, les vitamines.



Vers 12H00 pour l'arrivée du rallye à la salle polyvalente de Sexeyaux-Forges, les professionnels et les bénévoles des

cantines-garderies périscolaires avaient préparé un « apéritif ludique » sans alcool sur le thème de la mer, avec le concours de Madeleine Haguet, responsable de la Ludothèque des Abeilles de

Nancy. Une boisson pétillante à la menthe désaltérait les participants pendant que divers élus du bassin de Neuves-Maisons se succédaient à la tribune pour un mot d'accueil.

Après un pique-nique sous le chapiteau monté pour l'occasion, les animations

le chapiteau monté pour l'occasion, les animations de l'après-midi pouvaient commencer. Dans la salle polyvalente, les enfants ont pu savourer le spectacle « Bim Born Cuisine » présenté par la compagnie Bim Born Théâtre venue de Paris.

Etat civil

Naissances

Lucie MUNIER, le 27 septembre 2002 Bienvenue à cette nouvelle jeunesse et nos félicitations aux parents!

Décès

- Henri HERMANN, le 28 septembre 2002
- Pierre BIETH le 26 octobre 2002

Nos sincères condoléances aux familles.

Divers

Piscine Communautaire à Neuves-Maisons

Horaires d'ouverture en période scolaire: Tarifs De 6 ans à 16 ans : 1,20 € carnet de 10 entrées : 10,80 € Lundi de 12H00 à 13H00 (adultes uniquement) Plus de 16 ans : 2 € Mardi de 19H00 à 22H00 carnet de 10 entrées : 18 € Mercredi de 15H00 à 19H00 (I) Jeudi de 17H30 à 19H00 Cours de natation collectif (45 minutes) : 6 € Uendredi de 12H00 à 13H00 (adultes uniquement) de 17H30 à 19H00 Piscine Communautaire Rue de l'Yser Samedi de 14H00 à 19H00 **2** 03 83 47 15 93 Dimanche de 9H00 à 12H00

Recensement

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser en mairie.

Une attestation de recensement vous sera remise.

Le recensement donne des droits :

- Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)
- Inscriptions scolaires aux examens et concours
- · Permis auto et moto
- Inscription sur les listes électorales

Révision des listes électorales

Les demandes d'inscription seront reçues en mairie jusqu'au 31 décembre 2002

Salage

П

La SARL Agricole du Prieuré a dénoncé la convention de salage avec la commune de Chavigny. La société Lemoine, qui faisait le salage avant le Prieuré, avait aussi dénoncé la convention, ce qui montre la difficulté du

salage à Chavigny. Pour cet hiver, une convention a été signée avec l'entreprise Clay de Neuves-Maisons. L'an passé, le salage a coûté 15 000 € dont 3300 € pour la fourniture du sel (35 tonnes de sel pour le salage des rues et 25 tonnes pour l'approvisionnement des bacs à 132 € la tonne).

Il va sans dire que le sel contenu dans les bacs doit être utilisé à bon escient. Il est important de refermer ces bacs après utilisation. Il arrive aussi que le vent ouvre les couvercles ... merci de les refermer (le sel mouillé gèle et devient inutilisable).

D'tits déj'

La Mission Locale de Vandœuvre en partenariat avec le CMS de Neuves-Maisons et la CCMM propose "p'tits déj". Se retrouver pour s'informer sur le thème de la santé. Ouvert à tous de 9H00 à 11H00 un jeudi par mois à la salle annexe de la mairie de Neuves Maisons. Un professionnel de la santé sera



présent en fonction du sujet abordé

Prochains rendezvous :

- Jeudi 12 décembre : MST et SIDA par l'association AIDES
- Jeudi 16 janvier : alcool par Mme VERMOREI du CCA
- Jeudi 13 février : les sports par le docteur LAUR de « Jeunesse et sports »

Réunion des "affouagistes"

Les habitants qui font du bois ou qui désirent en faire, sont priés d'assister à la réunion en Mairie le mardi 4 décembre à 18h30. À l'ordre du jour : le point sur l'avancement des travaux de façonnage du bois de chauffage dans les parcelles sinistrées et la mise à jour des contrats.

Bois livré aux habitant

Le prix reste inchangé par rapport à 2001 soit 23 € le stère.

| | Bois livré aux habitants | |
|---------------------------------|------------------------------|--|
| Nom : | Prénom : | Coupon réponse à retourner |
| Adresse : | | en Mairie avant le 15 décembre 2002 |
| Nombre de stères <u>désirés</u> | à 23 € (150,87 F) le stère : | |

Bulletin d'alerte météo

Phénomènes météorologiques exceptionnels : la Préfecture donne l'alerte au maire qui la répercute auprès des populations résidant dans les zones à risque. Des consignes de sécurité et conseils de comportements adaptés au phénomène prévu sont donnés, ces informations sont également diffusées par les médias locaux (France Bleu Sud Lorraine et FR3).

Quatre niveaux de vigilance :

| Vert | (niveau 1) | Pas de vigilance particulière. |
|--------|------------|--|
| Jaune | (niveau 2) | Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique. Des |
| Jaurie | | phénomènes habituels dans la région mais qui peuvent être dangereux sont prévus. |
| Orango | (niveau 3) | Soyez très vigilant ; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous |
| Orange | | au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics. |
| | (niveau 4) | Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité |
| Rouge | | exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement informé de l'évolution météorologique |
| | | et conformez-vous aux conseils et consignes émis par les pouvoirs publics. |

Cinq types de phénomènes:

- Vent violent;
- · Fortes précipitations ;
- Orages;
- Neige ou verglas ;
- Avalanches.



Voici quelques conseils ou mesures à prendre en général dans les quatre cas de figures suivants.

En cas de fortes précipitations :

- Réduisez vos déplacements à l'essentiel. En cas d'alerte "rouge" ne circulez pas. En cas de nécessité absolue, contactez la mairie au préalable. Soyez vigilants: allumez vos feux de croisement pour être mieux vu. Respectez les limitations de vitesse (110km/h sur autoroute, 100 km/h sur voie rapide et 80 km/h sur route). Méfiez-vous de l'aquaplaning et de routes qui risquent d'être submergées;
- Surveillez la montée des eaux si vous habitez à proximité d'un cours d'eau et préparez-vous à mettre en œuvre les mesures de protection suivantes :
 - bouchez toutes les ouvertures basses de votre domicile (portes, soupiraux, etc...)
 - surélevez tout ce qui peut être touché par
 - placez les objets ou documents précieux dans les étages
 - mettez les produits toxiques à l'abri des eaux (pesticides, produits d'entretien, etc...)
 - mettez les animaux d'élevage à l'abri, sur les hauteurs
 - coupez l'électricité et le gaz
- Écoutez les bulletins météorologiques

Pendant l'orage :

- Protégez-vous de la foudre en vous abritant dans les bâtiments, les constructions à armatures métalliques ou un véhicule automobile;
- Ne restez pas sous les grands arbres ou les branches basses des grands sapins, restez à l'orée du bois ;
- Évitez de :

- téléphoner ;
- vous déplacer avec du matériel métallique sur l'épaule;
- rester près de pylônes haute tension ;
- rester près d'une grue ;
- vous approcher des piscines et plans d'eau ;
- vous trouver près d'une voiture.

Et sachez que contrairement à la croyance, la foudre peut tomber plusieurs fois au même endroit!

En cas de neige ou verglas :

- Ne circulez pas
- □ En cas d'absolue nécessité de déplacement, appelez auparavant les services de circulation routière (CRIR) au 203 87 63 33 33
- Dégagez, si possible, les toits peu pentus, qui risqueraient de s'affaisser sous un poids de neige trop important
- Dégagez le trottoir devant votre maison, car vous seriez responsable si quelqu'un venait à glisser et à se faire mal
- Écoutez les bulletins météorologiques

En cas de vents violents :

- En cas d'alerte orange, dès le début de l'alerte, enlevez autour de la maison tous les objets susceptibles d'être emportés par le vent et de devenir autant de projectiles dangereux. En cas d'alerte rouge, mettez-vous à l'abri sans tarder.
- En cas d'alerte orange, limitez vos déplacements à l'indispensable et si vous circulez, réduisez votre vitesse. En cas d'alerte rouge, ne circulez pas et si vous êtes en voiture, rejoignez au plus vite un abri sûr.
- Renforcez les fermetures
- Restez chez vous, c'est la meilleure protection : fermez portes, fenêtres et volets
- Ne travaillez pas à l'extérieur, sur les toits ou les échafaudages
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Ne touchez pas aux câbles tombés à terre, vous risqueriez l'électrocution.
- Écoutez les bulletins météorologiques

Vu à Chavigny

Les Anciens autour d'une bonne table.



Belle journée de rencontre pour les 75 personnes ayant répondu à l'invitation du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) lors du repas organisé à la salle polyvalente de Chaligny. Un très bon repas préparé par Claude JOST et son équipe aux petits soins pour les invités. L'animation était assurée par Couleur Soleil: musique, danse et prestidigitation.

Maisons fleuries

Le 31 octobre, 70 personnes étaient présentes en mairie pour la proclamation des résultats du Concours des Maisons fleuries. La commission « cadre de vie » avait décidé, pour 2002, d'inscrire tout le village. Un jury de 10 personnes (du Club Rando), réparties en 2 groupes, a « visité » près de 600 maisons pour tenter d'établir un classement basé sur un barème inspiré de celui du Conseil Général.

| Cadre | | végétal | 55 | points |
|-------------|-----|-----------|----|--------|
| Propreté | et | entretien | 15 | points |
| Harmonie | des | couleurs | 10 | points |
| Contenants | et | couleurs | 5 | points |
| Coup de cœu | r | | 5 | points |

46 lauréats ont été sélectionnés, répartis en 5 groupes.

1er groupe: Mme et M. Roger VAULTRIN; Mme et M. Bruno CORAZZI; Mme et M. Aimé POISOT; Mme et M. Francis BONTHOUX.

2ème groupe : Mme et M. Bruno FILLIUNG ; Mme et M. Jean-Marie BURETTE ; Mme et M. Roger BURNOT.

3ème groupe : Mme Joceline HOSTI; Mme et M. Paul LAJOY; Mme et M. Maurice QUELAS; M. Marcel MANGEOT; Mme et M. Jean-Marie CHRISTINI; Mme et M. Rosario BURCHERI; Mme et M. Daniel DROUARD; Mme et M. Claude MANGEOLE.

Le 19 octobre, une manifestation a été organisée au Conseil Général pour désigner les lauréats des Villes et Villages Fleuris. Chavigny a pour la première fois obtenu un prix d'encouragement. Peut-être avez-vous remarqué l'effort de fleurissement (entrée du village, fontaines, espace wagonnet, place de l'église,...), plus de 2000 plants à mettre en place et entretenir. Bravo à l'équipe de M. SERRA.



Conseils Municipaux

En bref, quelques délibérations significatives des Conseils Municipaux du 30 août, 20 septembre et 25 octobre.

Atelier technique

Le Conseil Municipal décide d'engager les travaux du centre technique sans attendre les subventions.

Chiens errants

Afin de résoudre les problèmes de chiens errants sur notre commune, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat avec la société SA Chenil Services qui prendra en pension ces chiens errants.

Pigeons

De trop nombreux pigeons souillent le parvis de l'église, c'est pourquoi le Conseil Municipal décide la mise en place de pics anti-pigeons sur le clocher pour un coût de 440€.

Extension de l'école

Le Conseil Municipal décide de revoir le projet 'école' dans son ensemble, vu le devis estimatif exorbitant établi par la DDE ingénierie.

Saturnisme infantile

Le Conseil Municipal a pris connaissance et n'a émis aucune observation particulière à l'arrêté préfectoral concernant le saturnisme infantile II définit la totalité de notre département comme département à risque et implique la recherche de trace de plomb dans les anciennes peintures par tous les propriétaires désireux de vendre un bien immobilier bâti avant 1948. Le document officiel résultant de cette recherche doit être transmis à tout acheteur avant la réalisation de l'acte notarié.

Classe découverte dans les Vosges

Un accord de principe de participation financière est donné au projet pédagogique de classe découverte à Clair Sapin dans les Vosges prévu du 31 mars au 05 avril 2003 pour les quatre classes de l'école élémentaire.

| Δ | genda | |
|---|--|---|
| | Samedi 7 décembre 2002 | Saint Nicolas sera de passage dans les écoles. |
| | Dimanche 8 décembre 2002 | Fête de la sainte Barbe La municipalité offrira un pot de l'amitié en l'honneur de nos anciens mineurs et de leurs familles. Rendez-vous en mairie après le traditionnel office religieux, vers midi. |
| | Mardi 10 décembre 2002 Mardi 21 janvier 2003 | Bibiobus Place de l'église de 16H00 à 17H30 |
| | Mardi 10 décembre 2002 | Saint Nicolas accueillera les enfants salle du Pressoir à 16H45 pour ur goûter suivi d'un spectacle d'illusionniste. |
| | Mercredi 11 décembre 2002 Jeudi 16 janvier 2003 | M usibus Place de l'église de 14H00 à 16H00. |
| | Samedi 14 décembre 2002 | Assemblée Générale du Foyer Rural A 18H30 salle du Pressoir A 20H30 séance de cinéma : « SIGNES » avec Mel Gibson |
| | Dimanche 15 décembre 2002 | Club des Randonneurs Départ à 13H30 place de l'église. |
| | Samedi 21 décembre 2002 | Marché de Noël. De 14h à 16h au sein de l'école. |
| | Samedi 21 décembre 2002 | Spectacle « Black 5 au pays des raves » , préparés par les enfants de l'Association Péri-Scolaire et du foyer rural. 17H00 salle du Pressoir. |
| F | Permanence | des élus |
| П | Les vendredis de 16h30 à 17h30 | Une permanence est assurée en mairie par le Maire ou un adjoint. |

Prochain bulletin

Le prochain bulletin municipal paraîtra début janvier. Si vous souhaitez y faire publier des informations, adresseznous vos articles avant le 15 décembre. En attendant, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'années.

En dehors de ces heures, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.